

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 AOUT 2020

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021 – TRAVAUX A L'ECOLE

Pour que la rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions, le conseil municipal a engagé divers travaux au cours de l'été au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud.

Le mur donnant sur la cour de l'école maternelle, dont l'enduit présentait divers désordres, a été repris par l'entreprise de maçonnerie Leites pour un montant de 480 euros HT. Ce mur sera intégralement repeint au cours de la première quinzaine de septembre par les élus de la commission des équipements communaux qui interviendront bénévolement.

Les sols de l'école élémentaire (couloir et salles de classe) ont été métallisés par l'entreprise Auvergne Propreté pour un montant de 1211 euros HT.

Les quatre volets donnant sur la façade sud du restaurant scolaire vont également être remplacés. L'entreprise Gauthier a été retenue pour cette opération chiffrée à 2061 euros HT. Les systèmes de fermeture des fenêtres seront également repris.

Enfin, divers petits travaux ont aussi été réalisés par le personnel du centre technique municipal : pose d'une étagère, nettoyage complet des cours, peinture et installation des pneus complétant les modules de jeu de la cour maternelle.

A noter également que la mairie a engagé un état des lieux complet du parc informatique communal afin de cibler les besoins d'investissement dans ce domaine et de permettre le remplacement du matériel le plus vétuste.

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021 – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal a approuvé le recours à un contrat d'apprentissage pour renforcer le personnel communal intervenant à l'école. Mme Karine Arzac, originaire du Monastier-sur-Gazeille et préparant un CAP d'accompagnant éducatif petite enfance, sera intégrée à l'effectif à compter du mardi 1^{er} septembre et pour une durée de 10 mois.

Ce renfort, assorti de l'assouplissement du protocole sanitaire applicable à l'école pour cette rentrée, permettront à la municipalité de rétablir l'intégralité des services périscolaires proposés aux enfants et à leurs parents (garderie, restaurant scolaire...). Un courrier précisant les mesures liées à cette rentrée scolaire est adressé aux parents d'élèves par courriel.

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021 – CIRCUITS COURTS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis plusieurs semaines, un travail est réalisé par les élus du conseil municipal pour revoir intégralement les modes d'approvisionnement du restaurant scolaire et favoriser les circuits courts. Des solutions ont déjà pu être trouvées pour plusieurs produits (yaourts, fromages blancs, beurre, œufs, viandes d'agneau, de veau, de bœuf et volailles, pommes de terre, carottes, lentilles, farine...) qui intégreront la composition des repas dès cette rentrée. D'autres fournisseurs seront contactés pour établir des partenariats sur de nouveaux produits dans les semaines à venir. Une communication plus détaillée sera réalisée ultérieurement sur ce sujet.

RENOVATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Lors de la séance du jeudi 4 juin 2020, le conseil municipal avait délégué la mission d'ingénierie technique pour les travaux de rénovation de trois façades de l'église Saint-Sulpice au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire.

Après une étude du projet, une consultation des entreprises a été lancée cet été. Au regard des quatre offres déposées pour réaliser cette opération, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise Le Compagnon Construction Restauration, basée à Taulhac. Le marché est signé pour un montant de 74346,79 euros hors taxes.

Pour rappel, ce chantier consiste à reprendre les enduits sur les façades sud, ouest et est de l'église du bourg (soit 830 m² de surface) et à procéder au jointement et à la mise en valeur des contreforts et de la face sud du clocher. Cette opération reçoit le soutien de divers partenaires : le Département de la Haute-Loire (22830 euros) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (15000 euros). Une souscription est également ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine pour permettre aux particuliers et entreprises de soutenir ce projet (*) : 4700 euros ont déjà pu être recueillis par ce biais, déclenchant une participation financière de la Fondation à hauteur de 15000 euros. La part de financement restant à la charge de la commune se chiffre donc, pour l'heure, à 16816,79 euros.

(*) La souscription est encore ouverte. Renseignements à l'adresse : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-sulpice-de-cussac-sur-loire>.

DEGATS CONSECUTIFS AUX ORAGES DU VENDREDI 12 JUIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite aux orages du vendredi 12 juin 2020, le conseil municipal adresse trois demandes de subventions pour financer des réparations de voirie sur la route de La Planche ainsi que la réparation des grilles protégeant le passage en souterrain du ruisseau de L'Enfer dans le bourg de Cussac-sur-Loire.

Le montant total de ces travaux est chiffré à 22157,72 euros hors taxes et se répartit comme suit : 18600 euros hors taxes pour la remise en état de la route de La Planche et 3557,72 euros hors taxes pour la réparation des grilles du ruisseau de L'Enfer.

Le conseil municipal sollicite une participation de l'Etat à hauteur de 50% au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la remise en état de la route de La Planche et à hauteur de 30% au titre de la dotation de solidarité pour la réparation des grilles du ruisseau de L'Enfer. Le Département de la Haute-Loire est également sollicité à hauteur de 20% pour ces deux opérations au titre du dispositif départemental de soutien aux communes sinistrées par des aléas climatiques.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal a approuvé deux décisions modificatives au budget primitif 2020.

La première concerne l'inscription d'une somme de 240 euros en dépenses de fonctionnement au titre des charges à caractère général pour procéder à un remboursement suite au transfert d'une urne funéraire (délibération en date du jeudi 25 juin 2020).

La seconde concerne l'inscription d'une somme de 5000 euros en dépenses d'investissement au titre des immobilisations corporelles. Cette somme de 5000 euros sera employée pour l'achat de matériel pour le centre technique municipal.

- Le conseil municipal a effectivement acté, au cours de l'été, l'achat d'un broyeur d'occasion de marque Rabaud de diamètre 175 millimètres. Cet appareil a été acquis auprès d'une exploitation agricole de Saint-Bonnet-les-Oules (Loire) au prix de 6500 euros hors taxes.
- Une pompe à eau a également été achetée auprès des établissements Favier au tarif de 300 euros hors taxes. Elle pourra être utilisée en cas de nouvelles inondations pour des assèchements de locaux

et pourra aussi être mise en aspiration dans le lavoir de Malpas ou la fontaine de Cussac afin de remplir la cuve dédiée à l'arrosage des fleurs (l'arrosage était jusqu'à présent réalisé avec de l'eau prélevée sur le réseau).

- Enfin, suite aux orages du vendredi 12 juin, le conseil municipal envisage aussi l'achat d'une cinquantaine de sacs de lestage et d'une dizaine de barrières de chantier (ces deux dernières acquisitions étant facturés 507 euros hors taxes).

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Le conseil municipal, à l'initiative de son centre communal d'action sociale, a lancé un appel à partenariat auprès d'assureurs pour qu'il soit proposé aux habitants de la commune de Cussac-sur-Loire de pouvoir accéder à une mutuelle santé avec un bon niveau de remboursements et à des tarifs et conditions préférentiels.

Deux entreprises ont ainsi été sélectionnées : Axa et Mutualia Alliance Santé. Des conventions de partenariat sont signées avec chacune de ces sociétés. Dans les jours qui viennent, un courrier expliquant la démarche et les modalités pour souscrire des devis auprès de chacune de ces deux sociétés sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la commune.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT POUR SIEGER A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

La conférence intercommunale du logement a été installée en janvier 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Copilotée par le préfet de la Haute-Loire et le président de la Communauté d'agglomération, elle traite des sujets de l'offre, la demande et l'attribution de logements sociaux.

Mme Hélène Bonnemaire, adjointe au maire en charge des affaires sociales, a été désignée comme membre titulaire pour siéger au sein de cette instance. Elle sera suppléée par M. Elva Lamenta.

MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

Le conseil municipal, sur sollicitation de l'Association départementale des Maires de France, s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une motion contre le démantèlement du service public en milieu rural. Cette motion vise à dénoncer le réaménagement du traitement des opérations comptables des collectivités locales voulu par la direction générale des finances publiques et qui aboutirait à la fermeture de neuf trésoreries en Haute-Loire (Bas-en-Basset, Cayres, Craponne-sur-Arzon, Le Monastier-sur-Gazeille, Saint-Didier-en-Velay, Sainte-Florine, Saint-Paulien, Saugues et Vorey-sur-Arzon).

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CONTOURNEMENT DES BOURGS DE SAINT-HOSTIEN ET LE PERTUIS (RN88)

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 15 juillet au vendredi 14 août 2020 concernant le projet de contournement des bourgs de Saint-Hostien et Le Pertuis par la RN88, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion de soutien à ce projet, assortie d'observations. L'intégralité de cette motion est indexée à ce compte-rendu (lire par ailleurs).

MANCHE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO

La première manche du championnat de France d'enduro moto se déroulera, samedi 12 et dimanche 13 septembre au départ de Vals-près-Le-Puy. Trois spéciales chronométrées jalonnent le tracé de la course à Dolaizon (commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon), au Camp-d'Eycenac (commune de Vals-près-Le-Puy) et à « Concis » (commune de Solignac-sur-Loire).

Le tracé de l'épreuve traversera la commune selon le tracé suivant : ancienne décharge de Malpas ; Les Ayeux ; La Boureyde ; Cussac-Bourg (RD54) ; Les Pradaux (par vallée de L'Enfer) ; La Gagne (RD54) ; Veneyres ; Viaduc de la Gagne.

Considérant les relations étroites entretenues entre le Moto-Club du Puy et la commune de Cussac-sur-Loire, considérant les dispositions prises pour la bonne tenue de cette épreuve et considérant que le double champion de France en titre de la discipline est originaire de la commune de Cussac-sur-Loire, le maire a rendu un avis favorable au passage de cette compétition dans la commune. Cet avis est assorti de prescription : remise en état des chemins en cas de dégradations, retrait rapide du balisage et fermeture des propriétés privées traversées pour limiter « la repasse » après l'épreuve, et mise en place de dispositifs pour permettre un franchissement de La Gagne hors d'eau (passerelles).

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AK157 (lieu-dit Le Choumadou) et AH135 (12 rue de La Chapelle à Malpas).

QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé a fait parvenir les résultats des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution du SEAVR – Cayres/Solignac. Ces analyses font apparaître que l'eau était conforme aux exigences de qualité sur l'ensemble du réseau pour la période 2015/2019.

TRAVAUX DE VOIRIE – ACCORD CADRE

Le maire informe qu'un contrat a été signé avec le bureau d'études AB2R concernant les futurs travaux de voirie. Un accord-cadre à bons de commande pour une durée maximale de 4 ans est envisagé. Les travaux de voirie susceptibles d'être intégrés dans cet accord cadre sont actuellement étudiés. Ces dossiers seront présentés ultérieurement au conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal que des contacts ont été établis avec le service cohésion sociale de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay concernant les déjections constatées le long du chemin d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage et les problèmes de rodéos automobiles observés sur la Route de Saint-Christophe (RD27).

Le maire informe le conseil municipal que deux réunions de médiation (dont une en présence des services de gendarmerie et de la chambre d'agriculture) se sont tenues cet été pour tenter de trouver une solution au problème récurrent de divagations d'animaux d'élevage dans la commune de Cussac-sur-Loire. Entre le jeudi 23 juillet et le jeudi 27 août 2020, la mairie a été sollicitée à 33 reprises pour des divagations d'animaux.

La prochaine réunion du conseil municipal aura le jeudi 17 septembre 2020.